

PREFECTURE DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA REGLEMENTATION

Cergy-Pontoise, le

Bureau de l'Environnement

1er Bureau

IC 8477

Le Préfet
Commissaire de la République
du Département du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée ;
- VU le décret n° 80.412 du 9 juin 1980 apportant des modifications à la nomenclature des installations classées ;
- VU l'arrêté du 11 avril 1980 actualisant le classement des installations précisées ci-après, exploitées par la Société MG Transports sise à Saint-Ouen-l'Aumône, Z.I. du Vert Galant, rue des Oziers :
 - Garage de véhicules automobiles
 - Parc de stationnement non couvert de surface utilisable supérieure à 100 m² pour véhicules de poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes (60 véhicules)
n° 206 - A - 2° = soumise à autorisation avec bénéfice de l'antériorité
 - Installation de distribution de liquides inflammables de 2ème catégorie d'un débit total de 6 m³/h (3m³/h x 2)
n° 261 bis = D avec bénéfice de l'antériorité.
- VU le dossier de déclaration présenté le 16 mai 1983 relatif à l'exploitation d'un atelier de réparation automobile ;
- VU le rapport en date du 1er juin 1983 de Mr. le Directeur Interdépartemental de l'Industrie exposant, d'une part, qu'il convient de délivrer le récépissé de la déclaration susvisée, et d'autre part qu'en raison des modifications apportées à la nomenclature par le décret du 9 juin 1980, il y a lieu d'actualiser le classement des installations précitées ;
- VU le récépissé de déclaration délivré le 22 août 1983 à la Société MG Transports pour l'exploitation de l'installation précisée ci-après :
 - Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, d'une surface de 875 m²
n° 68 - 2° = D

.../...

- SUR la proposition de Mme le Secrétaire Général du Val d'Oise ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Le classement actuel des installations exploitées par la Société MG Transports sise à Saint-Ouen-l'Aumône, .Z.I. du Vert Galant, rue des Oziers, est précisé ci-après :

- Installation de distribution de liquides inflammables de 2ème catégorie (2 x 3 m3/h)
n° 261 bis - C = D
(couverte par l'arrêté du 11 avril 1980 avec bénéfice de l'antériorité).
- Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur
surface 875 m2
n° 68 - 2° = D
(couvert par le récépissé de déclaration du 22 août 1983)

L'arrêté du 11 avril 1980 est rapporté en ce qui concerne le parc de stationnement non couvert. La rubrique n° 206 ayant été supprimée, cette installation n'est plus répertoriée dans la nomenclature.

ARTICLE 2 - Mme le Secrétaire Général du Val d'Oise, Mr. le Député-Maire de Saint-Ouen-l'Aumône, Mr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le

Pour le Préfet,

Commissaire de la République
du département du Val d'Oise

Le Directeur,

Signé Jean BERCEAL



POUR AMPLIATION

Pour le Préfet,
Commissaire de la République
du département du Val d'Oise
Le Chef de Bureau,

Jean-Yves LE NOAN

